

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCA PETROLE ET DERIVES

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 772 513 393	FB		FC	9 772 513 393
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	15 874 300	FH		FI	15 874 300
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 788 387 693	FK		FL	9 788 387 693
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	856 228 958
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 704 441
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 646 321 091
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	6 223 730 354
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-131 882 668
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	136 683 959
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 052 727 146
	Salaires et traitements*					FY	3 252 579
	Charges sociales (10)					FZ	1 865 746
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	1 080 000
						GB	
						GC	2 582 346
						GD	333 438
	Autres charges (12)					GE	327 779 091
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 618 151 991
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	28 169 100
						GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	3 264 283
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	93 967
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	264 393
	Différences positives de change					GO	7 978 063
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	
	Total des produits financiers (V)					GQ	11 600 706
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	136 625
	Intérêts et charges assimilés (6)					GS	1 448 738
	Différences négatives de change					GT	9 522 714
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	
	Total des charges financières (VI)					GV	11 108 077
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	492 629
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							28 661 729

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SCA PETROLE ET DERIVES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	323 540
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	16 688 051
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 011 591
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	392 165
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	23 639 070
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	24 031 235
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-7 019 644
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 273 666
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 674 933 388
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 658 564 969
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	16 368 419
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	959 793
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	83 822
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Provisions pour hausses de prix	23 639 070	16 688 051	
Créances irrécouvrables	79 562		
Litiges PDV	307 575		
Divers	5 028	323 540	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCA PETROLE ET DERIVES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0024 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 5 3 5 9 7 6 7 7 0 0 0 1 5

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2022

			Exercice N clos le, 31/12/2022				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 461 633 1 460 350 1 283		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	10 800 000 2 160 000 8 640 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	164 735 145 172 19 563		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	12 176 713 1 372 038 10 804 675		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	305 726 233 000 72 726		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	6 227 859 6 227 859		
		Prêts	BF	BG	418 074 418 074		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	77 063 349 77 063 349		
TOTAL (II)			BJ	BK	108 618 089 5 370 560 103 247 529		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	515 356 588 515 356 588		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 443 864 4 443 864		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	452 203 513 5 456 316 446 747 196		
		Autres créances (3)	BZ	CA	43 329 698 7 143 375 36 186 323		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	CG	103 707 990 103 707 990		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	1 414 106 1 414 106		
	TOTAL (III)		CJ	CK	1 120 455 758 12 599 691 1 107 856 067		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN		274 134 274 134		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 229 347 982 17 970 251 1 211 377 731		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	77 037 114	(3) Part à plus d'un an	CR	5 860 717
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SCA PETROLE ET DERIVES		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600 000)			DA	1 600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	160 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	553 320
	Report à nouveau			DH	45 277 129
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	16 368 419
	Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées *			DK	63 756 422	
TOTAL (I)			DL	127 715 291	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	344 498
	Provisions pour charges			DQ	21 619 289
	TOTAL (III)			DR	21 963 787
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	76 571
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	86 084 933
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	429 308 687
	Dettes fiscales et sociales			DY	390 991 421
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	154 626 710
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 061 088 322	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	610 331	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 211 377 731	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Ecart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 061 088 322
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	76 571	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SCA PETROLE ET DERIVES

Société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 euros

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS

353 597 677 R.C.S. PARIS

(ci-après « la Société »)

* *
*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2023

Procès-Verbal

A huit heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno BREYNE en sa qualité de Président de la Société.

Le Commissaire aux comptes de la Société, la société KPMG S.A., dûment informé est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et l'activité de la Société au cours dudit exercice ; approbation desdits comptes.
2. Affectation du résultat de l'exercice.
3. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.
4. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente et commente à l'Assemblée le rapport sur les comptes de l'exercice et le rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la séance ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Lecture et approbation du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et l'activité de la Société au cours dudit exercice ; approbation desdits comptes.)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1.305 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 16.368.419 euros de la manière suivante :

Total égal au bénéfice disponible.....	16.368.419 €
- prélèvement sur le compte « Autres réserves » d'un montant de	553.320 €
- formant un bénéfice distribuable de.....	16.921.739 €
- distribution d'un dividende de	16.000.000 €
- le solde, au compte « Report à nouveau ».....	921.739 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 16.000.000 euros, soit un montant par action de 160 euros.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION (en Euro)	MONTANT DU DIVIDENDE (en Euro)
31 décembre 2021	140	14.000.000
31 décembre 2020	50	5.000.000
31 décembre 2019	132	13.200.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité, dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président
Monsieur Bruno BREYNE

SCA PETROLE ET DERIVES

Société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 euros

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS

353 597 677 R.C.S. PARIS

(ci-après « la Société »)

* *

*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2023

Extrait du Procès-verbal

.../...

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 16.368.419 euros de la manière suivante :

Total égal au bénéfice disponible	16.368.419 €
- prélèvement sur le compte « Autres réserves » d'un montant de	553.320 €
- formant un bénéfice distribuable de	16.921.739 €
- distribution d'un dividende de	16.000.000 €
- le solde, au compte « Report à nouveau »	921.739 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 16.000.000 euros, soit un montant par action de 160 euros.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION (en Euro)	MONTANT DU DIVIDENDE (en Euro)
31 décembre 2021	140	14.000.000
31 décembre 2020	50	5.000.000
31 décembre 2019	132	13.200.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité, dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

Pour extrait certifié conforme à l'original

Monsieur Bruno BREYNE

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Breyne', written over a horizontal line.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SCA PETROLE ET DERIVES S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
SCA PETROLE ET DERIVES
24, rue Auguste Chabrières 75015 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SCA PETROLE ET DERIVES

24, rue Auguste Chabrières 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À la collectivité des associés de la société SCA PETROLE ET DERIVES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SCA PETROLE ET DERIVES S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles, immobilisations financières, les stocks de certificats d'économie d'énergie et les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 juin 2023

KPMG SA

Jean-Charles Simon

Associé

SCA PETROLE ET DERIVES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

SCA PETROLE ET DERIVES
Comptes annuels au 31/12/2022



Table des matières

Table des matières	2
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture	9
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	9
1. Principes généraux.....	9
2. Immobilisations incorporelles	10
3. Immobilisations corporelles	11
4. Immobilisations financières	11
5. Stocks	12
6. Clients et comptes rattachés	13
7. Provisions	13
8. Instruments financiers – couverture du risque	13
9. Fiscalité.....	14
10. Engagements hors bilan.....	15
11. Autres informations	15
Note 3 : Notes sur le bilan	16
1. Immobilisations incorporelles	16
2. Immobilisations corporelles	17
3. Immobilisations financières	18
4. Actif circulant.....	19
5. Trésorerie.....	20
6. Charges constatées d’avance	20
7. Ecart de conversion - Actif.....	20
8. Capitaux propres.....	21
9. Provisions	21
10. Dettes.....	23
Note 4 : Notes sur le compte de résultat.....	25
1. Résultat d’exploitation	25
2. Résultat financier	26
3. Résultat exceptionnel	26
4. Fiscalité.....	27
Note 5 : Autres informations	28
1. Effectif	28
2. Honoraires des commissaires aux comptes	28
3. Rémunération des dirigeants.....	28
4. Transactions effectuées avec les parties liées.....	28

5.	Engagements hors bilan.....	29
	Annexe : Tableau des filiales et participations	30

Bilan actif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 462	1 460	1	1
Fonds commercial	10 800	2 160	8 640	9 720
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations				
TOTAL immobilisations incorporelles	12 262	3 620	8 641	9 721
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	165	145	20	8
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	165	145	20	8
Autres participations	12 177	1 372	10 805	10 805
Créances rattachées à des participations	306	233	73	302
Autres titres immobilisés	6 228		6 228	6 226
Prêts	418		418	261
Autres immobilisations financières	77 063		77 063	1 098
TOTAL immobilisations financières	96 192	1 605	94 587	18 692
Total Actif Immobilisé (II)	108 618	5 371	103 248	28 422
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	515 357		515 357	383 474
TOTAL Stock	515 357		515 357	383 474
Avances et acomptes versés sur commandes	4 444		4 444	
Clients et comptes rattachés	452 204	5 456	446 747	358 955
Autres créances	43 330	7 143	36 186	39 340
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	495 533	12 600	482 934	398 295
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	103 708		103 708	102 468
TOTAL Disponibilités	103 708		103 708	102 468
Charges constatées d'avance	1 414		1 414	2 861
TOTAL Actif circulant (III)	1 120 456	12 600	1 107 856	887 098
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	274		274	264
Total Général (I à VI)	1 229 348	17 970	1 211 378	915 784

Bilan passif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 1 600)	1 600	1 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	160	160
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	553	
TOTAL Réserves	713	160
Report à nouveau	45 277	45 277
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 368	14 553
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	63 756	56 805
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	127 715	118 396
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	344	490
Provisions pour charges	21 619	22 504
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	21 964	22 995
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77	77
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	86 085	68 651
TOTAL Dettes financières	86 162	68 727
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	429 309	223 778
Dettes fiscales et sociales	390 991	351 358
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	154 627	130 279
TOTAL Dettes d'exploitation	974 927	705 416
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 061 088	774 143
Ecart de conversion passif (V)	610	250
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	1 211 378	915 784

Compte de résultat

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	9 772 513		9 772 513	7 569 839
Production vendue biens				
Production vendue services	15 874		15 874	11 420
Chiffres d'affaires nets	9 788 388		9 788 388	7 581 260
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			856 229	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 704	6 262
Autres produits				1
Total des produits d'exploitation (I)			10 646 321	7 587 522
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			6 223 730	3 337 381
Variation de stock (marchandises)			-131 883	-14 205
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-135 916
Autres achats et charges externes			136 684	93 500
Impôts, taxes et versements assimilés			4 052 727	3 891 604
Salaires et traitements			3 253	2 501
Charges sociales			1 866	1 275
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	1 080	1 086
		Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		2 582	169
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		333	2 884
Autres charges			327 779	386 361
Total des charges d'exploitation (II)			10 618 152	7 566 641
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			28 169	20 881
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			3 264	1
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				3 761
Autres intérêts et produits assimilés			94	27
Reprises sur provisions et transferts de charges			264	11 789
Différences positives de change			7 978	3 799
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			11 601	19 378
Dotations financières aux amortissements et provisions			137	264
Intérêts et charges assimilés			1 449	480
Différences négatives de change			9 523	4 383
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			11 108	5 127
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			493	14 251
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			28 662	35 132

Compte de résultat (suite)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	324	464
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 688	
Total des produits exceptionnels (VII)	17 012	464
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	392	1 239
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 639	18 947
Total des charges exceptionnelles (VIII)	24 031	20 186
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-7 020	-19 722
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 274	857
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 674 933	7 607 364
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 658 565	7 592 811
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	16 368	14 553

